

Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) s'est tenu ce vendredi 28 mai, au Gymnase Germain Thibaut à Villers-Cotterêts. Parmi les sujets évoqués, les 3 principaux à retenir sont l'augmentation du plafond des travaux subventionnables dans le cadre du Programme d'Intérêt Général départemental, la mise en place d'un Programme Local de Prévention des déchets et la convention de partenariat avec le Collège François Ier pour l'ouverture d'une classe à horaires aménagés musique.

Programme d'intérêt général départemental d'amélioration de l'habitat privé

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'habitat, le Conseil Communautaire de la CCRV avait décidé, en 2019, de renouveler son partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aisne concernant son Programme d'Intérêt Général (PIG). Ce dispositif, élaboré également en association avec l'Agence National de l'Habitat (ANAH), permet aux bénéficiaires (en complément des aides de l'ANAH) de disposer gratuitement d'un opérateur qui les accompagne dans l'élaboration de leur projet, dès lors que les travaux réalisés permettent un gain énergétique selon les critères définis dans le cadre du PIG.

Suite à l'évolution du régime des aides de l'ANAH, le plafond de travaux subventionnable est passé de 20 000 € HT à 30 000 € HT.

Afin d'encourager les administrés à entreprendre des travaux de rénovation ambitieux et de contribuer à diminuer leur reste-à-charge, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité l'augmentation du plafond de travaux subventionnables par la CCRV. Initialement de 20 000 € HT, il passerait à 30 000 € HT afin de s'aligner à celui de l'ANAH.

La collectivité octroiera donc désormais, dans la limite d'une enveloppe globale annuelle de 24 000€, une subvention de :

- 5%, dans la limite de 30 000 € HT de travaux éligibles pour les propriétaires occupants et bailleurs
 - et une subvention de 10%, dans la limite de 30 000 € HT de travaux éligibles pour les ménages propriétaires occupants, n'ayant pas accès aux prêts bancaires (minima sociaux, surendettement...).
- Les taux retenus sont ceux préconisés par le Conseil départemental de l'Aisne.

Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLP)

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité la mise en place son Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLP) pour réduire la production de déchets sur son territoire.

Pour cela, un diagnostic des tonnages et des productions des déchets a été réalisé afin d'orienter les actions à mener, jusqu'en 2023 dans un premier temps.

Ces actions visent à sensibiliser les différents publics et à être éco-exemplaires.

Six axes thématiques ont été retenus :

- ✓ lutter contre le gaspillage alimentaire
- ✓ éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- ✓ augmenter la durée de vie des produits
- ✓ mettre en place et renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- ✓ réduire les déchets des entreprises
- ✓ réduire les déchets du BTP

Les actions prévues pour 2021 :

- création d'une rubrique « prévention » sur le site internet de la collectivité
- mise en place de la simplification des consignes de tri (prévue en partenariat avec Valor'Aisne à la mi-septembre 2021)
- mise en place d'un réseau d'achat et de revente de composteurs domestiques à prix réduits ou prix coûtant.
- mise en place d'un guide du compostage
- mise en place des opérations de broyage des branchages en déchèteries
- sensibilisation sur le gaspillage alimentaire dans les cantines
- diffusion d'une recette anti-gaspi chaque semaine
- réemploi des déchets en déchèterie en partenariat avec des associations
- réduction des déchets des professionnels
- diffusion de stop pub.

Cette action est déjà en place sur le territoire. Si vous souhaitez récupérer votre « stop pub » merci d'en faire la demande auprès des Services Techniques de la CCRV situés impasse du Chênois à Villers-Cotterêts.

Convention de partenariat avec le Collège François 1er – Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité la signature d'une convention avec l'Education nationale et plus particulièrement le Collège François 1er à Villers-Cotterêts. Cette convention permettra la création d'une Classe à horaires aménagés musique (CHAM), dès la rentrée 2021, pour les élèves de 6^e jusqu'à être proposée pour chaque niveau du collège d'ici 4 ans.

Les CHAM ont pour objectif de permettre aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales pour l'apprentissage ou le perfectionnement d'un instrument. Ces classes sont constituées autour d'un projet pédagogique équilibré qui en respectera cette double finalité.

Ce projet permettra aux élèves :

- d'élargir leur possibilité d'expression et de communication
- d'affiner les capacités auditives et analytiques
- de construire une culture artistique ouverte
- de développer le sens critique et esthétique

tout en s'intégrant dans les cinq piliers du socle commun de connaissances et de compétences spécifiés par la loi d'orientation.

L'organisation des cours d'effectuera comme suit :

- au collège : 2h de formation musicale et 1h de chant choral.
 - à l'EMI : 1h de formation musicale, 1h de pratique instrumentale collective et 30min à 1h de pratique instrumental individuelle
- Les disciplines musicales proposées par l'EMI pour les débutants, seront la clarinette, le hautbois, la flûte traversière, la trompette, le cor et les percussions. D'autres disciplines peuvent être concernées si l'élève est déjà inscrit à l'EMI.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 537 km²
- 54 communes
- 29 361 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy-Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.



9 rue Marx Dormoy - BP 133
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX
Tél. 03 23 96 13 01
www.cc-retz-en-valois.fr

Service Communication

Marlène Rollet, Responsable • m.rollet@retzenvalois.fr • 03 23 96 60 17
Emilie Hanat, Chargée de Communication • e.hanat@retzenvalois.fr • 03 23 96 61 38
Sébastien Carrier, Assistant Communication • s.carrier@retzenvalois.fr • 03 23 96 79 67